

ANNULATION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Prononcée par le Maire au nom de la commune

DÉCLARATION PRÉALABLE DP 33535 18 X0003 Déposée le : 08/01/2018 Accordée le :	DEMANDEUR : Monsieur Gentilhomme Julien 21 avenue des 4 vents 33370 tresses
Adresse terrain : 21, avenue des 4 vents Commune : Tresses Parcelle(s) : AY n° 160	
Destination : Nouvelle construction Piscine	

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la déclaration préalable déposée le 08/01/2018 sous le numéro DP 33535 18 X0003 par Monsieur Gentilhomme Julien pour la construction d'une piscine,
Vu la demande d'annulation annexée, enregistrée en Mairie en date du 02 février 2018 de l'intéressé renonçant à son projet,
Vu l'avis favorable de la Commune de Tresses.

ARRÊTE

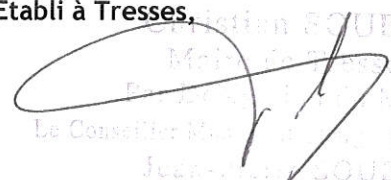
ARTICLE 1 : La demande susvisée est annulée.

ARTICLE 2 : La copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Gentilhomme Julien - 21 avenue des 4 vents 33370 Tresses
- Pole Fiscalité Libourne 1
- Monsieur Le Préfet de Gironde



Établi à Tresses,

15 / 12 / 18

Jean-François SOUBIE
Maire de Tresses
Le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme

1/0 C. J. S. 2018